

Réorganisations en cours... PROTÉGEZ-VOUS !



Malgré l'ensemble des alertes soulevées par la CGT, la mise en place d'EOAI continue d'avoir des effets néfastes en région. Au-delà du démixtage de l'activité, ce dossier devait permettre aux agents de développer des compétences dans le domaine « clientèle » pour les uns et sur les activités « réseau » pour les autres, en valorisant l'expérience professionnelle.

Le premier bilan que nous dressons, basé sur la réalité du terrain, démontre qu'on priorise l'activité clientèle au détriment de l'activité travaux, en écartant d'un revers de main un des objectifs cités ci-dessus. C'est même devenu un outil de répression où les plus récalcitrants aux changements se voient exclus des chantiers.

Bien évidemment, on pourra targuer notre organisation syndicale de ce pessimisme ambiant. Mais à l'heure où certaines directions en région envisagent de réorganiser, encore et encore, il y a lieu de faire ce triste constat.

Pire, **nous nous devons de tirer la sonnette d'alarme** car on voit, çà et là, certains managers se prévaloir d'ouvrir la porte à la sous-traitance, au seul motif qu'on n'arriverait pas à surmonter la charge de travail.

« GrDF n'a pas la volonté de sous-traiter ses activités, mais organise le travail sur la base de la politique industrielle », nous avait-on dit lors de la séance du Comité Central d'Entreprise de décembre 2008.

Rappelez-vous ce que Sarkozy nous avait promis sur l'ouverture du capital de Gaz de France et, **regardez** où nous en sommes aujourd'hui ! Certes la majorité en place (avec la loi PACTE votée un dimanche après-midi et une participation des députés fortement réduite, comprenant aussi Aéroports de Paris et la Française des jeux) vient de donner la possibilité au gouvernement de se séparer du reste de leur part dans le capital d'ENGIE.

Dans la période, sous couvert ne de pas saturer la chaîne d'intervention gaz lors de pose de compteur GAZPAR, la direction innove sur tous les domaines. Ces innovations vacillent selon l'esprit créatif des DIEM !

Aujourd'hui :

- Les directions locales de CENTRE-OUEST se sont permises, sans aucune consultation des IRP (local ou national), d'habilitier les poseurs GAZPAR afin qu'ils puissent intervenir en dépannage sur les fuites sur robinet 13.1 avec la pose des kits « tétine ».
- Sur SUD-OUEST, les directions ont mis en place des procédures afin de requalifier les fuites détectées par des poseurs GAZPAR en dépannages. Ces mêmes prestataires GAZPAR sont autorisés à faire de la dépose de compteur improductif.

Sur ces dossiers, vos élus CGT ont dénoncé cette expérimentation qui est un premier pas vers l'externalisation de l'astreinte. Nous vous laisserons juger du niveau d'amateurisme des décisionnaires en laissant limer les robinets et les écrous pour poser les kits de réparation.





La pose des compteurs GAZPAR en interne aurait enlevé tous ces dysfonctionnements et les fuites détectées auraient été immédiatement réparées par du personnel habilité.

- Sur le VSR, tout est bon pour transférer nos activités et compétences. À savoir que sur une région, un appel d'offres a été fait pour sous-traiter le VSR sous couvert d'un nombre de KM non fait, sans préalablement avoir sollicité l'ensemble des VSR disponibles à proximité pour pallier à cette situation.

Pourtant un service pilote avait été mis en place au national afin d'optimiser toutes nos ressources statutaires. Nous avons eu il y a quelques années eu de mauvaises prestations d'un sous-traitant, ce qui nous avait obligés à refaire l'ensemble des circuits effectués par ce dernier.

- Sur les communes propanées c'est encore une brèche qui s'ouvre. Avec le désengagement d'ENGIE, la gestion des ouvrages a été renvoyée au propriétaire de la cuve.

Cette décision nous interroge sur une certaine remise en cause du monopole de la distribution du gaz. Bien évidemment, cette décision est passée inaperçue, et comme à l'accoutumée, sans aucune information ou consultation en IRP. Il y avait pourtant fort à dire, ne serait-ce que sur la promotion du gaz vert dans ces zones.

- Avec la crise sanitaire autour du Covid 19, la direction en profite pour tester et mettre en place la scission des BEX, la prise de travail sur chantier et la généralisation du travail à distance sans aucune consultation des IRP.

La CGT a donc demandé des CSE extraordinaires pour encadrer ses modifications d'organisation du travail. Il ne faut pas minimiser ces expérimentations qui ne sont que des prémisses d'une refonte de nos métiers et la fin de nos collectifs de travail.

Notre rôle est bien de défendre l'intérêt commun, celui des salariés, des usagers et de l'entreprise dans notre mission de service public de distribution, à l'aube de traiter certains dossiers sensibles, comme :

- La prise de travail sur chantier ;
- L'astreinte ;
- Le temps de travail ;
- Les fusions d'AI.

Pour la CGT il est clair que nous n'entrerons pas en discussion sans un bilan des réformes passées !

Nous ne cautionnons et ne cautionnerons jamais ces méthodes qui bafouent les règles d'un dialogue social de qualité dans l'entreprise sans qu'à aucun moment on parle de l'organisation et de vos conditions de travail, de la reconnaissance qui sont au cœur même de ces dossiers.

